



l'avenir en toute confiance

Paris, le 18 janvier 2021

Marie-Laure SCHNEIDER, nouvelle présidente de la Cipav

Suite aux élections qui se sont achevées le 15 décembre 2020, le nouveau conseil d'administration de la Cipav a été officiellement installé ce 15 janvier 2021. Durant cette journée, les administrateurs ont élu Marie-Laure Schneider présidente de la Cipav.

Le rôle des administrateurs de la Cipav, élus pour six ans, est de définir la stratégie de la caisse et de représenter les intérêts de ses adhérents.

Cette élection est la première depuis la réforme de la gouvernance de la caisse *, réforme dont l'objectif était d'adapter la composition du conseil aux évolutions de la population adhérents de la caisse (rééquilibrage entre les groupes d'actifs et renforcement de la représentation des prestataires).

Le conseil d'administration de la Cipav est ainsi désormais composé de 21 administrateurs titulaires (et d'autant de suppléants) représentant les actifs, soit 7 pour chacun des 3 collèges professionnels (aménagement de l'espace, du bâti et du cadre de vie ; professions de conseil ; interprofessionnel) et de 3 administrateurs représentant les prestataires.

Après un processus électoral pour la première fois intégralement dématérialisé, la réunion d'installation a permis la désignation du bureau et des instances réglementaires de la Cipav.

Le nouveau conseil d'administration a ainsi élu pour présidente **Marie-Laure Schneider, architecte.**

Ont également été désignés les membres du bureau :

1^{er} Vice-président : Armand GERSANOIS, ostéopathe

2^{ème} Vice-présidente : Catherine BUAT, conseil

Trésorier : Antoine DELARUE, retraité

Trésorière adjointe : Katia LALEVEE, gestionnaire privée

Secrétaire : Jérôme ZITTOUN, conseil

Secrétaire adjoint : Denis CRABIERES, guide de haute montagne

Le nouveau conseil d'administration a enfin mis en place les différentes commissions réglementaires nécessaires à l'activité de la caisse (commission de contrôle, d'action sociale, de recours amiable, des placements et des marchés).

La gouvernance de la Cipav est quasiment paritaire avec 48 % de femmes élues au conseil et une présidente à sa tête – une première pour la Cipav.

Forte de cette gouvernance renouvelée, la Cipav restera au cours des prochains mois concentrée sur sa mission de service public au service de ses adhérents professionnels libéraux et micro-entrepreneurs.

A ce titre, les administrateurs ont d'ores et déjà clairement identifié deux chantiers prioritaires pour la caisse en 2021, à savoir la préparation du transfert du recouvrement

des cotisations à l'Acoss en 2023 et le soutien aux adhérents fragilisés par la crise économique.

* Arrêté du 22 juin 2020, publié au Journal officiel du 1er juillet 2020,



À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle recouvre en moyenne chaque année 1,4 milliard d'euros de cotisations retraite et verse 650 millions d'euros de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'1,4 million de professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle

La Cipav
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible
<https://www.lacipav.fr/>



Contact médias

La Cipav
Manon Daffara – 06 66 16 70 73